

Association Forces Au Cercle – Les Eagles



Local associatif

Le Local associatif est un lieu de convivialité, il constitue un support pour mettre en œuvre diverses activités et un point fixe autour duquel graviteront de multiples initiatives.

REGLEMENT DU LOCAL ASSOCIATIF

Les règles du présent règlement ont pour but de mettre en œuvre l'expression d'un comportement fait de respect mutuel, de loyauté envers et entre toutes les personnes, quel que soit leur statut et qui sont appelées à participer aux activités du local de l'Association.

Le règlement est affiché dans l'enceinte du local associatif afin que nul n'en ignore le contenu.

Dispositions générales

1 - Objet

Le présent règlement est pris en application de l'article 9 du règlement de l'Association "Forces Au Cercle".

Il a pour objet de :

- préciser les conditions de fonctionnement du local associatif,
- définir les dispositions applicables aux Membres utilisateurs du local associatif.

2 - Champ d'application

Dans ce qui suit, "Le Dunk" s'entend comme la salle du local associatif et de sa cour situés au 103 boulevard du Vignal 87100 Limoges.

Toutes les personnes susvisées, présentes au "Dunk" sont tenues de se conformer au présent règlement.

3 - Responsabilité de l'Association "Forces Au Cercle"

L'Association "Forces Au Cercle" est responsable de l'activité du local "Le Dunk". Pour cela elle est assurée en responsabilité civile auprès de la Société "Maaf".

4 - Personnes autorisées à veiller à l'application du présent règlement

Les Membres du Conseil d'Administration de l'Association (CA) "Forces Au Cercle", sont chargés de veiller à l'application du présent règlement.

5 - Organisation

La liste des membres du Conseil d'Administration et leurs coordonnées sont affichées dans le local "Le Dunk". Ils sont les référents de l'Association et assureront l'organisation, la coordination et l'accompagnement des autres Membres. L'ouverture du local "Le Dunk" ne peut se faire qu'en présence d'un membre du CA et avec l'accord verbal du Président. Les Membres Actifs de l'Association pourront passer derrière le bar qu'avec l'accord exclusif du Président.

6 - Horaires d'ouverture du local

Les horaires d'ouverture seront définis en fonction des activités du local "Le Dunk". Le premier Membre du CA arrivé doit s'assurer, de l'ouverture de la porte de sécurité et allumer les convecteurs (si nécessaire). Le dernier Membre du CA à partir sera le responsable de permanence et devra veiller à éteindre la lumière, le chauffage, s'assurer que les fenêtres et les portes soient correctement fermées, et la mise en service de l'alarme.

7 - Principes d'utilisation

Chaque Membre, personne morale ou physique, s'engage à respecter les autres et leurs activités, ainsi que le voisinage, notamment dans la cour (fumeurs).

Les consommations ne seront servies qu'aux Membres à l'Association "Forces Au Cercle".

8 – Consignes de sécurité

L'accès au Dunk pourra être interdit par un Membre du CA si la capacité d'accueil du local "Le Dunk" est atteinte.

Chaque membre devra respecter les règles élémentaires de sécurité :

- maintenir libre, en permanence, l'issue de secours,
- évacuer le local "Le Dunk" en cas de déclenchement de l'alarme incendie,
- laisser libre accès aux extincteurs,
- ne pas stationner les véhicules dans la cour (sauf autorisation d'un Membre du Bureau) et devant le portail

9 - Nettoyage du local "Le Dunk"

Ce local fonctionne pour et grâce aux Membres auxquels il est destiné. Son utilisation est commune mais son entretien est individuel et nécessite l'implication de tous. Ainsi, chacun, du fait d'être présent dans le local, à la charge de son entretien et de son bon fonctionnement.

Le ménage : des personnes sont volontaires pour faire le ménage ; chacun peut y participer. Le local doit être entretenu au fur et à mesure de son utilisation. Chacun range et nettoie ce qu'il a utilisé, que ce soit les WC, une table, la salle lorsque cela est nécessaire (notamment en fin de soirée ou de réunion).

Economie d'énergie : il convient d'être vigilant afin d'avoir une utilisation de l'électricité et de l'eau réduite au nécessaire.

10 - Conditions d'utilisation du local associatif "Le Dunk"

Pour accéder au local "Le Dunk" il faut être Membre Actif ou Sympathisant de l'Association "Forces Au Cercle". Les Membres Sympathisants devront être parrainés par un Membre Actif et s'acquitter d'une adhésion d'un montant de 8 euros. Un membre actif ne peut parrainer que 3 Membres Sympathisants par saison. Pour l'époux (se), les enfants, les parents, les sœurs et frères d'un membre Actif le parrainage n'est pas obligatoire. Les Membres du Bureau peuvent refuser l'adhésion d'un Membre Sympathisant. Les Membres du Bureau sont autorisés à inviter au local "Le Dunk", sans parrainage, des personnes pouvant apporter une amélioration au fonctionnement de l'Association. Les joueurs et le Staff du Limoges CSP sont d'office considérés comme Membres Sympathisants (à titre gratuit). Les supporters des équipes adverses, les supporters limougeaudois peuvent bénéficier eux aussi, à titre gratuit, du statut de Membres Sympathisants lorsqu'ils sont invités au local "Le Dunk", par un Membre du Bureau.

Pour les mineurs de moins de 12 ans (à la date de l'adhésion) entrée libre et gratuite sans parrainage mais accompagnés par un adulte responsable.

Pour les mineurs de moins de 16 ans, s'ils ne sont pas accompagnés de leurs parents, une autorisation écrite de ceux-ci pourra être demandée pour participer ou bénéficier de certaines activités.

Le port du badge (avec photo) est obligatoire pour pouvoir consommer, il est fourni par l'Association. En cas de perte il sera facturé 2 euros. Seuls les Membres du CA porteront un badge sous fond vert. La vente des boissons est réglementée par la Licence IV propriété à l'Association "Forces Au Cercle". Les Membres se doivent donc de respecter les termes de cette Licence et plus généralement toutes les réglementations en vigueur (voir panneau d'affichage du local "Le Dunk").

Il est interdit de sortir du local "Le Dunk" avec une boisson sauf si il y a une terrasse d'installée.

Il est interdit d'amener au local "Le Dunk" des boissons extérieures et de la nourriture.

Pas de service en salle, toutes les consommations seront servies au bar uniquement.

Le paiement est instantané, en espèces ou par chèque (mini 10€). L'Association ne fait pas crédit.

Les prix sont affichés et ne sont pas négociables.

11 - Tabacs

Le local "Le Dunk" est exclusivement "non fumeurs", en application du décret 2006 – 1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans tous les lieux publics. Fumer dans la cour est autorisé sous réserve du respect d'autrui (voisins, mégots...).

12 - Stupéfiants

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer au local "Le Dunk" sous l'emprise de stupéfiants.

Il est interdit d'introduire, de distribuer, de consommer ou d'inciter à consommer de telles substances au «Dunk»

13 - Divers - Jeux

Il est interdit de :

- de faire du prosélytisme quelle qu'en soit la nature,
- d'introduire des animaux à l'intérieur du local "Le Dunk" sauf pour les animaux d'aide aux personnes non-voyantes,
- d'amener du matériel non conforme aux règles, lois et normes en vigueur,
- se livrer à des jeux d'argent.

14 - Exclusion du local "Le Dunk"

Dans le cas où un Membre de l'Association ne respecterait pas ces consignes élémentaires, un Membre du Bureau, pourrait l'exclure du local. En cas d'absence des Membres du Bureau, un Membre du CA pourrait alors prendre une sanction provisoire et il en référerait au Membre du Bureau de l'Association. Le Membre recevrait, s'il y a lieu, une sanction, qui, suivant la gravité des faits et des reproches, pourrait aller jusqu'à l'exclusion du local et/ou l'exclusion de l'Association "Forces Au Cercle – Les Eagles".

15 - Entrée en vigueur, modifications et affichage du règlement

Le présent règlement, entériné par les Membres du Bureau de l'Association "Forces Au Cercle", entre en vigueur dès son adoption (04 juin 2013). Toute modification ultérieure, adjonction ou retrait au présent règlement, sera élaborée par les Membres du Bureau de l'Association "Forces Au Cercle". Le présent règlement est affiché dans le local "Le Dunk".

**Le Président et le Conseil d'Administration de l'Association
"Forces Au Cercle - Les Eagles".**

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération.